

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2016 n° 47/2016

DATE DE CONVOCATION : 25 novembre 2016

REFECTION DU CHEMIN DES PAQUERETTES : CHOIX DU PRESTATAIRE

Phase 1

L'an deux mille seize et le premier décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

17 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Cédric LIGNON, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Rémy FABRE, Valérie LAGUIERCE.

2 procurations : Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Sébastien GARCIA à François CHATELARD.

Secrétaire de séance : Martine ROUBY.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Claude CODORNIU revient sur l'importance des dommages subis lors des dernières inondations. Il rappelle l'engagement de l'Etat et notamment les subventions attendues. La réfection du chemin des Pâquerettes rentre dans cette catégorie.

Après mise en concurrence, 3 devis ont été reçus :

- Entreprise MALET : pour un montant HT de 13 060.32 € soit 15 672.38 € TTC
- Entreprise GILS : pour un montant HT de 16 485.10 € soit 19 782.12 € TTC
- Société CLD : pour un montant HT de 15 500.00 €, soit 18 600.00€ TTC

Suite à l'analyse comparative des offres, l'Entreprise MALET, moins disante, a été retenue à l'unanimité par la commission d'Appel d'Offres qui la propose à validation du Conseil Municipal.

Il précise qu'une 2^{ème} tranche de travaux sera d'ailleurs nécessaire et soumise à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

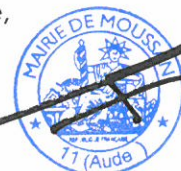
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et **DECIDE** de retenir l'Entreprise MALET pour la réfection du chemin des Pâquerettes 1^{ère} phase au montant de 15 672.38 € TTC.

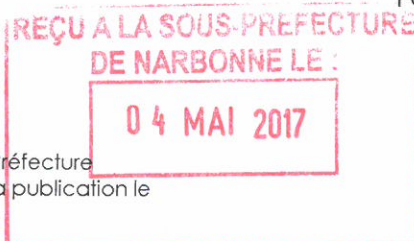
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Claude CODORNIU



Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 4/5/17 et de sa publication le
4/5/17